

# CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA PLACE DE MARCHE MonAgentDeSecu.com

## CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION PROFESSIONNELS DE SECURITE

1.	OBJET .....	4
2.	SERVICE PROPOSE .....	4
2.1	Caractéristiques du Service .....	5
2.2	Description du Service .....	5
3.	EVALUATION DES PROFESSIONNELS DE SECURITE .....	7
3.1	Critères de référencement, déréférencement et de classement .....	7
3.2	Commentaires des Clients .....	7
3.3	Exclusion de responsabilité .....	8
4.	INSCRIPTION AUX SERVICES .....	8
4.1	Demande d'inscription .....	8
4.2	Obligations du Professionnel de Sécurité .....	9
5.	GESTION DES INFORMATIONS.....	10
6.	GESTION DU MOT DE PASSE ET DE L'IDENTIFIANT .....	10
7.	DESINSCRIPTION - DESACTIVATION .....	11
8.	SUSPENSION OU SUPPRESSION D'ACCES.....	11
9.	PRIX DES SERVICES .....	12
10.	OBLIGATIONS DU PROFESSIONNEL DE SECURITE .....	12
11.	GARANTIES DU PROFESSIONNEL DE SECURITE .....	13
12.	RESPONSABILITE DU PROFESSIONNEL DE SECURITE.....	13
13.	PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES - ENTENTE SUR LES PRIX.....	14
14.	PAIEMENT DES PRESTATIONS DE SERVICES DE SECURITE .....	14
15.	COMMISSIONS VERSEES A AUXILYO.....	14
16.	RESILIATION.....	15
16.1	Résiliation pour faute .....	15

16.2 Résiliation pour cause exceptionnelle.....	16
16.3 Effets de la résiliation .....	16
17. PROPRIETE INTELLECTUELLE .....	17
18. EXCLUSION DE RESPONSABILITE DE AUXILYO.....	17
19. EXCLUSION DE GARANTIE DE AUXILYO .....	18
20. GESTION DU DESCRIPTIF DE LEURS PRESTATIONS PAR LES PROFESSIONNELS DE SECURITE ...	20
21. DISPONIBILITE.....	20
22. DONNEES PERSONNELLES .....	21
23. INSTALLATION D'UN COOKIE :.....	23
24. LOI APPLICABLE – LITIGES - MEDIATION .....	24
24.1 Interprétation exécution des CGU Professionnels de Sécurité.....	24
24.2 Réclamation concernant les prestations de services de sécurité .....	25



## **Préambule**

AUXILYO (l' «Editeur »), Société par Actions Simplifiée au capital de 14 000 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 834 875 593, Numéro TVA intracommunautaire : FR 73834875593 dont le siège social est situé 23 avenue de l'Europe, 78400 Chatou France, adresse de courrier électronique : mail contact@monagentdesecu.com édite et exploite le site Internet MonAgentDeSecu.com (le « Site ») accessible à l'adresse MonAgentDeSecu.com, dont le directeur de la publication est Monsieur Marc Fesler.

Le Site est une place de marché permettant aux professionnels de sécurité (« Professionnel (s) de Sécurité ») après validation de leur inscription, de proposer leurs prestations de services de sécurité aux internautes également préalablement inscrits sur le Site (« Client(s) »).

Le Professionnel de Sécurité est seul responsable de la gestion et du traitement des commandes qu'il reçoit de la part des Clients.

AUXILYO n'encaisse aucun paiement de la part du Client et est un tiers au contrat conclu entre le Client et le Professionnel de Sécurité.

L'internaute s'adressera exclusivement au Professionnel de Sécurité de son choix pour commander un de ses services, avec lequel il conclura un contrat.

AUXILYO n'est pas revendeur des prestations de services de sécurité proposées par les Professionnels de Sécurité.

Plus généralement, AUXILYO n'est pas responsable de l'exécution de leur prestation par les Professionnels de sécurité qui sont seuls engagés dans une relation contractuelle avec les Clients.

Le Professionnel de Sécurité est seul responsable des informations qu'il publie sur le Site, et AUXILYO ne saurait être tenue pour responsable du contenu des sites Internet des Professionnels de Sécurité, accessibles via les liens hypertextes depuis le Site

L'Éditeur se réserve le droit de refuser l'accès au Service, unilatéralement et sans notification préalable, à tout Professionnel de Sécurité qui ne respecterait pas les présentes conditions générales d'utilisation.

AUXILYO se réserve le droit de modifier et/ou de supprimer, tout ou partie du Site, sans préavis et sans avoir à en informer préalablement les Professionnels de Sécurité et sans pouvoir en être tenue responsable à leur encontre ou à l'encontre de tout tiers.

## **Acception des Conditions Générales d'Utilisation**

Les présentes Conditions Générales d'utilisation (« CGU Professionnels de Sécurité ») réglementent l'utilisation du Site par les Professionnels de Sécurité ainsi que des services qu'il présente (les « Services »). Les conditions générales

d'utilisation en vigueur sont celles qui sont consultables en ligne au moment de la connexion de l'internaute au Site.

En accédant au Site et/ou en utilisant les services qui y sont proposés, le Professionnel de Sécurité accepte de se soumettre aux présentes Conditions Générales d'Utilisation Professionnels de Sécurité sans restriction ni réserve.

Cette acceptation sans réserve se matérialise par un clic de validation lors de son inscription sur le Site.

Si le Professionnel de Sécurité ne souhaite pas adhérer aux présentes CGU Professionnels de Sécurité, il devra s'abstenir d'utiliser le Site et ses services associés.

## **Conditions Générales de Vente des Professionnels de Sécurité**

AUXILYO met à la disposition des Professionnels de Sécurité un espace sur le Site pour leur permettre de remplir leurs obligations légales de communication aux consommateurs des informations préalables à la fourniture d'un service, et notamment celles prévues aux articles L221-5 et L221-6 du Code de la consommation.

Dans cet espace qui lui est réservé sur le Site par AUXILYO, le Professionnel de Sécurité s'engage à publier, notamment, ses Conditions Générales de Vente qui régissent ses ventes de prestations de sécurité aux Clients réalisées par l'intermédiaire du Service.

Dans le cas où les dispositions des présentes CGU Professionnels de Sécurité seraient contradictoires avec les conditions particulières spécifiques et/ou les conditions générales de vente diffusées par les Professionnels de Sécurité, ce sont ces dernières qui prévaudront.

### **1. OBJET**

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation Professionnels de Sécurité ont pour objet de définir les modalités d'utilisation par les Professionnels de Sécurité, des Services mis à leur disposition par AUXILYO via la Place de marché MONAGENTDESECU.COM, pour leur permettre de présenter et de vendre leurs prestations de sécurité aux internautes.

### **2. SERVICE PROPOSE**

La Place de marché MONAGENTDESECU.COM est un comparateur des prix des prestations de sécurité proposés en ligne par les Professionnels de Sécurité référencés auprès de MONAGENTDESECU.COM.

Le Site permet aux Clients d'obtenir gratuitement, une information comparative sur les services proposés par les Professionnels de Sécurité référencés sur le Site en vue de leur mise en relation.

Les Clients peuvent entrer en relation avec le Professionnel de Sécurité qu'ils ont sélectionné afin de passer commande de prestations de services de sécurité, régler ces prestations de sécurité et communiquer avec les Professionnels de Sécurité via la messagerie électronique mise à leur disposition.

Les Clients ont également accès à un système de notation leur permettant d'évaluer la qualité de la prestation fournie par les Professionnels de Sécurité.

Les transactions effectuées via la plateforme MONAGENTDESECU.COM pour l'achat des prestations de sécurité sont conclues directement entre le Client et Le Professionnel de Sécurité.

AUXILYO n'est en aucun cas revendeur des prestations de services proposées par les Professionnels de Sécurité par l'intermédiaire du Site.

## **2.1 Caractéristiques du Service**

L'Éditeur propose aux Professionnels de Sécurité de publier sur le Site leurs offres de services de prestations de sécurité afin d'obtenir et de gérer les commandes des Clients.

Le service proposé inclut, les fonctionnalités suivantes :

- Gestion et mise en ligne d'une page de présentation de son activité ;
- Accès à un module de gestion de commandes comprenant la possibilité de modification, d'annulation, de validation et d'archivage des commandes des Clients ;
- Accès à un module de statistiques ;
- Accès à un calendrier pour la gestion de ses disponibilités ;

## **2.2 Description du Service**

Le Service permet au Professionnel de Sécurité d'accéder aux modules suivants :

- Création du compte personnel du Professionnel de Sécurité associé à son activité et comprenant notamment les informations publiques suivantes :
  - Coordonnées du Professionnel de Sécurité :
    - Son nom ou sa dénomination sociale, l'adresse géographique de son établissement et, si elle est différente, celle du siège social, son numéro de téléphone et son adresse électronique ;
    - Son numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ;

- S'il est assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée et identifié par un numéro individuel en application de l'article 286 ter du code général des impôts, son numéro individuel d'identification ;
  - L'agrément des dirigeants mentionnés au KBIS ;
  - Les autorisations délivrées par le CNAPS ;
  - La copie de la carte professionnelle CNAPS des agents mis à disposition ;
  - L'assurance de responsabilité professionnelle qu'il a souscrite, les coordonnées de l'assureur ou du garant ainsi que la couverture géographique du contrat ou de l'engagement ;
- Informations sur les prestations proposées par le Professionnel de Sécurité :
  - Indication du code de bonne conduite ;
  - Description précise des prestations proposées : durées, modalités d'intervention, zones géographiques ;
  - Indications précises et claires relatives aux prix des prestations proposées avec mention de la taxe CNAPS ;
  - Indication du droit de rétractation du Client consommateur ;
  - Le cas échéant indication de l'identité des sous-traitants qui réalisent les prestations de sécurité ;
- Conditions Générales de Vente propres au Professionnel de Sécurité
- Encaissement des commandes passées par les Clients

Le Client effectue son paiement en ligne par carte bancaire via un système sécurisé lors de sa commande ;

- Le paiement effectué par le Client est bloqué sur un compte de tiers qui n'est géré ni par AUXILYO ni par le Professionnel de Sécurité (via le séquestre agréé STRIPE) ;
- Le paiement provisionné par les Clients ne constitue pas un dépôt bancaire et n'est pas producteur d'intérêts.
- Le Professionnel de Sécurité effectue sa mission ;
- A l'issue de la mission, le Client valide la bonne exécution de sa mission par le Professionnel de Sécurité et autorise le transfert des fonds vers le compte du Professionnel de Sécurité pour la prestation effectuée et vers le compte d'AUXILYO pour la commission.

- Gestion des commandes passées par les Clients

Le professionnel de sécurité reçoit par mail la notification d'une réservation en attente dans son espace personnel.

Dans les 48h, le professionnel de sécurité doit accepter ou refuser cette demande. Passé le délai des 48h, la demande sera annulée par le système.

A la fin de sa mission, il évaluera sa prestation par rapport au Client. Cette évaluation ne sera pas visible dans le système mais servira au suivi et à l'amélioration du service.

### **3. EVALUATION DES PROFESSIONNELS DE SECURITE**

#### ***3.1 Critères de référencement, déréférencement et de classement***

AUXILYO analyse les informations transmises par les Professionnels de Sécurité et les présente, sous forme comparative, en fonction de différents critères tels que ; les prix, le délai d'exécution des prestations par les Professionnels de Sécurité.

Il intègre également un système de notation permettant au Client d'évaluer la qualité de ses relations avec les Professionnels de Sécurité.

La configuration par défaut du classement des Professionnels de Sécurité sur la plateforme MONAGENTDESECU.COM se présente sous la forme « Conseillés » (ou toute autre formulation similaire liée au classement par défaut).

Le classement par défaut est généré de façon entièrement automatique (algorithme) qui se base sur des critères multiples, tel que la popularité d'un Professionnel de Sécurité auprès des internautes, mais également l'historique du service clients.

Les commentaires des Clients peuvent être (a) affichés sur la Plateforme, sur la page du Professionnel de Sécurité concerné, dans le seul but d'informer les futurs clients de l'opinion des Clients sur le niveau de service et la qualité du Professionnel de Sécurité et (b) utilisés (partiellement ou dans leur totalité) par AUXILYO à sa seule discrétion à des fins marketing ou promotionnelles ou pour améliorer nos services sur notre Plateforme ou sur des réseaux sociaux, newsletters, offres spéciales, applications ou autre moyen utilisé, géré ou contrôlé par AUXILYO.

#### ***3.2 Commentaires des Clients***

AUXILYO se réserve le droit de normaliser, refuser ou supprimer tout commentaire sans autorisation préalable de la part des Clients. Le questionnaire de commentaires Clients est considéré comme une enquête et, à ce titre, il ne comprend aucune offre commerciale, invitation ou publicité supplémentaire.

En effectuant une réservation, les Clients acceptent de recevoir (i) un e-mail du Professionnel de Sécurité, et (ii) un e-mail que AUXILYO pourra leur envoyer après la réalisation du service par le Professionnel de Sécurité et qui les invitera à remplir le questionnaire de commentaires Clients.

La page Confidentialité et Cookies publie les renseignements sur la façon dont AUXILYO contacte les Clients.

### **3.3 Exclusion de responsabilité**

Les prix et les caractéristiques des prestations de services présentées et comparées sur le site Internet <http://www.MONAGENTDESECU.COM> sont fournis à AUXILYO par les Professionnels de Sécurité et exploités tels que par AUXILYO qui n'en garantit pas l'exactitude.

Les résultats affichés sur le Site ne sont pas exhaustifs de l'ensemble des offres disponibles sur Internet et sont établis, notamment, en fonction des informations transmises par les Professionnels de Sécurité.

En conséquence, AUXILYO ne pourra être tenue responsable quant à la réalité et/ou l'exactitude des informations fournies par les Professionnels de Sécurité.

Lorsque l'internaute souhaite commander une prestation de services proposée par le Professionnel de Sécurité il devra prendre connaissance au préalable des Conditions Générales de Vente des Professionnels de Sécurité dont Les Professionnels de Sécurité sont seuls responsables du contenu (cf. Annexe 1 « Conditions particulières des Professionnels de Sécurité et Conditions Générales de Vente »).

## **4. INSCRIPTION AUX SERVICES**

Pour accéder aux Services proposés par l'Éditeur, le Professionnel de Sécurité doit au préalable, créer un compte personnel. En cas d'acceptation de son inscription par l'Éditeur, un mot de passe lui est alors attribué, modifiable dès sa première connexion.

En créant son compte auprès de l'Éditeur, le Professionnel de Sécurité accepte sans réserve les présentes CGU Professionnels de Sécurité.

### **4.1 Demande d'inscription**

Le Professionnel de Sécurité reconnaît et accepte que L'Éditeur décide de façon unilatérale et sans justification d'accepter ou de refuser sa demande d'inscription au Site, et sans que ce refus ne lui ouvre droit à une quelconque indemnité.



**Unicité du compte.** Chaque Professionnel de Sécurité ne peut détenir qu'un seul compte et dans le cas de demandes multiples tout doublon de compte sera immédiatement supprimé sauf accord préalable de AUXILYO.

A l'exception des personnes morales qui peuvent créer un compte pour chacun de leurs employés.

#### **4.2 Obligations du Professionnel de Sécurité**

Lors de création de leur compte personnel, les Professionnels de Sécurité doivent saisir les informations suivantes :

- Son nom ou sa dénomination sociale, l'adresse géographique de son établissement et, si elle est différente, celle du siège social ;
- Un bref descriptif de ses compétences et de ses expériences ;
- son numéro de téléphone et son adresse électronique ;
- son numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ;
- S'il est assujetti à la taxe sur la valeur ajoutée et identifié par un numéro individuel en application de l'article 286 ter du code général des impôts, son numéro individuel d'identification ;

Le professionnel de Sécurité devra transmettre à AUXILYO les documents suivants :

- L'agrément des dirigeants mentionnés au KBIS ;
- Les autorisations délivrées par le CNAPS ;
- La copie de la carte professionnelle CNAPS des agents mis à disposition ;
- L'assurance de responsabilité professionnelle qu'il a souscrite, les coordonnées de l'assureur ou du garant ainsi que la couverture géographique du contrat ou de l'engagement ;
- Le RIB du compte où sera déposé le paiement de sa prestation après parfaite exécution de celle-ci.
- Ses Conditions Générales de Ventes
- Sa photo (à défaut un avatar générique sera utilisé)

Ces données sont indispensables à la fourniture des Services par l'Éditeur.

Après acceptation de son inscription par l'Éditeur, un mot de passe est transmis au Professionnel de Sécurité, modifiable dès sa première connexion.

**Informations conformes à la réalité.** Lors de la création de leur compte personnel sur le Site, les Professionnels de Sécurité s'engagent à fournir des

informations vraies, sincères, complètes et toujours à jour permettant à l'Éditeur la fourniture des Services.

Le Professionnel de Sécurité s'engage à mettre à la disposition du public via le Site, des informations respectant la législation en vigueur et assure à l'Éditeur que les informations publiées ne portent pas atteinte aux droits des tiers, notamment aux droits de propriété intellectuelle.

Le Professionnel de Sécurité s'engage, notamment, à mettre à la disposition des Clients ses propres conditions générales de ventes conformes à la législation en vigueur.

**Fermeture du compte.** Dans le cas où les informations transmises par le Professionnel de Sécurité se révéleraient fausses, incomplètes, obsolètes ou ne permettant pas la fourniture des Services dans les meilleures conditions, l'Éditeur se réserve le droit de procéder à la fermeture du compte personnel du Professionnel de Sécurité sans préavis et sans que cela ne lui ouvre un quelconque droit à indemnité.

## **5. GESTION DES INFORMATIONS**

De façon générale, l'Éditeur a accès à toutes les actions réalisées par le Professionnel de Sécurité depuis le site [www.MONAGENTDESECU.COM](http://www.MONAGENTDESECU.COM) ou via les applications proposées et accessibles depuis le Site.

Les informations transmises par le Professionnel de Sécurité à l'Éditeur sont les suivantes :

- les informations nécessaires à son inscription pour accéder aux Services ;
- les informations volontairement publiées ;
- ses choix de paramétrage ;
- son adresse IP ; navigateur utilisé, heure et date de navigation ;
- les téléchargements qu'il réalise ;

## **6. GESTION DU MOT DE PASSE ET DE L'IDENTIFIANT**

L'Éditeur permet aux Professionnels de Sécurité d'accéder aux Services qu'il propose via un mot de passe et un identifiant, et se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, d'en refuser la fourniture de manière temporaire ou définitive.

Le Professionnel de Sécurité est personnellement responsable de son mot de passe et de son identifiant qui lui sont personnels. Le Professionnel de Sécurité s'engage à conserver son mot de passe ainsi que son identifiant permettant la connexion au Site

via l'adresse [www.MonAgentDeSecu.com](http://www.MonAgentDeSecu.com) de manière strictement confidentielle, et à ne pas les communiquer à un tiers.

Le Professionnel de Sécurité s'engage à ne pas divulguer son mot de passe et son identifiant et est seul responsable de leur utilisation.

Il est donc, notamment, interdit aux Professionnels de Sécurité de :

- divulguer leur mot de passe et/ou identifiant ;
- utiliser l'identifiant d'un autre Professionnel de Sécurité dont ils auraient eu connaissance ;
- supprimer ou modifier leur identité et leur identifiant ;
- tenter d'accéder ou accéder à des applications, données ou tout type de fichiers auxquels leur identifiant ne leur donne pas accès.

**Perte des mot de passe et identifiant.** Dans le cas où le Professionnel de Sécurité pense que la confidentialité de ses mots de passe et identifiant pourrait être compromise ou qu'un tiers les utiliserait, il doit en informer l'Éditeur dans les plus brefs délais, en envoyant un message à l'adresse : [contact@monagentdesecu.com](mailto:contact@monagentdesecu.com).

**Exclusion.** Dans le cas où le Professionnel de Sécurité n'utiliserait pas ses mots de passe et identifiant conformément aux CGU Professionnel de Sécurité, l'Éditeur pourra procéder à la fermeture du compte personnel du Professionnel de Sécurité sans préavis et sans que cela ne lui ouvre un quelconque droit à indemnité.

## 7. DESINSCRIPTION - DESACTIVATION

Le Professionnel de Sécurité peut se désinscrire en envoyant un e-mail à l'adresse mail [contact@monagentdesecu.com](mailto:contact@monagentdesecu.com). depuis l'adresse e-mail correspondant à son identifiant, conformément aux dispositions de l'article 8 « Suspension ou Suppression d'accès ».

**Effets de la désinscription.** Dès réception d'une demande de désinscription, l'Éditeur procède dans un délai de cinq jours à la fermeture immédiate du compte personnel du Professionnel de Sécurité. La désinscription correspond à la résiliation du compte du Professionnel de Sécurité.

À compter de la désactivation du compte personnel du Professionnel de Sécurité pour quelque raison que ce soit, les données du compte ainsi que le contenu qui y est associé, seront conservées pendant une durée de deux ans.

## 8. SUSPENSION OU SUPPRESSION D'ACCES

L'Éditeur pourra suspendre ou supprimer, sans préavis et sans indemnité, de manière temporaire ou définitive, l'accès au Site et aux Services à tout Professionnel de Sécurité dont le comportement lui semble compromettre ou risque de compromettre le bon fonctionnement des Services ou porte atteinte aux droits des tiers ou à la réputation du Site et/ou de l'Éditeur ou ne respecterait pas les présentes Conditions

Générales d'Utilisation Professionnels de Sécurité. Et ce, sans préjudice de tous dommages et intérêts que AUXILYO serait en droit de réclamer.

La suspension ou la fermeture du compte du Professionnel de Sécurité prendra effet dans le délai de cinq jours après l'envoi par AUXILYO au Professionnel de Sécurité d'un courrier électronique de notification.

**Effets.** L'Éditeur procède à la mise hors ligne de toutes les données concernant le compte du Professionnel de Sécurité.

A compter de la fermeture du compte du Professionnel de Sécurité, les données de compte ainsi que le contenu qui y est associé, seront conservés pendant une durée de deux ans afin de préserver l'intégrité des échanges effectués préalablement à la fermeture du compte.

## **9. PRIX DES SERVICES**

L'inscription et l'utilisation des Services par le Professionnel de Sécurité sont gratuites, en dehors des coûts éventuels de communication téléphonique ou de toute nature relatifs à la connexion au réseau Internet et au Site.

Le Professionnel de Sécurité reconnaît et accepte que l'ensemble des coûts afférents à l'accès au Service, notamment les frais relatifs aux matériels, logiciels ou d'accès à Internet, sont exclusivement à sa charge et qu'il demeure seul responsable du bon fonctionnement de son équipement informatique ainsi que de son accès à Internet.

Le Client paye l'achat de prestations de services de sécurité aux Professionnels de Sécurité conformément aux modalités de paiement précisées dans les conditions générales de vente des Professionnels de Sécurité.

## **10. OBLIGATIONS DU PROFESSIONNEL DE SECURITE**

Le Professionnel de Sécurité garantit qu'il exerce son activité dans le respect des lois et règlements en vigueur et notamment la législation relative au droit du travail.

Le Professionnels de Sécurité garantit, notamment, qu'il dispose des autorisations et des agréments nécessaires auprès du CNAPS et qu'il a souscrit une assurance professionnelle.

Le Professionnel de Sécurité est seul responsable de la commercialisation des prestations de services qu'il propose sur le Site.

Le Professionnel de Sécurité s'engage à communiquer aux Clients avant toute passation de commande ses propres conditions générales de vente contenant notamment, les informations sur la nature des prestations proposées, leur tarif avec indication du montant de la taxe CNAPS, les modalités de leur exécution, les informations relatives au droit de rétractation.

Le Professionnel de Sécurité s'engage à décrire avec exactitude et véracité les prestations qu'il propose ainsi que leurs caractéristiques.

## **11. GARANTIES DU PROFESSIONNEL DE SECURITE**

Le Professionnel de Sécurité garantit expressément à l'Éditeur être en possession de l'ensemble des droits, notamment, les droits de propriété intellectuelle, et/ou autorisations nécessaires pour la diffusion de ses offres de prestations de services de sécurité sur le Site.

Le Professionnel de Sécurité garantit, notamment, à l'Éditeur que le descriptif de ses prestations n'est pas constitué de documents, informations, images, sons, photographies, vidéos et plus généralement tout contenu susceptible de contrevenir aux dispositions légales et/ou réglementaires en vigueur relatives notamment à la publicité, la concurrence, la promotion des ventes, l'utilisation de la langue française, l'utilisation de données personnelles.

Le Professionnel de Sécurité garantit, notamment, que les informations concernant les prestations de services de sécurité publiées sur le Site ne sont pas des informations fausses, mensongères ou de nature à induire en erreur les internautes et en particulier les Clients.

Le Professionnel de Sécurité garantit et reconnaît être seul responsable du contenu des informations concernant les prestations de services de sécurité qu'il publie sur le Site et plus généralement de tout autre document qu'il serait amené à diffuser auprès des Clients.

L'Éditeur pourra notamment, suspendre ou interrompre, en tout ou partie, la publication du descriptif des prestations de services du Professionnel de Sécurité sur le Site, sans préavis ni notification préalable et sans qu'une telle suspension ou interruption n'ouvre droit à une quelconque indemnité au profit du Professionnel de Sécurité.

## **12. RESPONSABILITE DU PROFESSIONNEL DE SECURITE**

Le Professionnel de Sécurité garantit qu'il indemniserà à première demande de AUXILYO, contre tout dommage subi par elle et contre toute action en responsabilité qui serait engagée à son encontre, en raison de la violation par le Professionnel de Sécurité d'un droit quelconque d'un tiers, y compris d'un Client, que ce dommage ait été causé par la vente de prestations de sécurité, de l'utilisation faite par le Professionnel de Sécurité du Service, ou de toute autre fait qui lui serait imputable.

### **13. PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES - ENTENTE SUR LES PRIX**

Les Professionnels de Sécurité s'engagent à ne pas échanger entre eux des informations sensibles telles que des secrets d'affaires, et des informations concernant les tarifs de leurs prestations.

Les Professionnels de Sécurité s'engagent à ne pas se concerter afin d'éviter toute collusion et toute entente illicite sur les prix.

### **14. PAIEMENT DES PRESTATIONS DE SERVICES DE SECURITE**

Les prix des prestations de services de sécurité sont fixés par les Professionnels de Sécurité. A ces prix, est ajoutée la commission versée à Auxilyo.

Le Client effectue son paiement en ligne par carte bancaire via un système sécurisé lors de sa commande ;

- Le paiement effectué par le Client est bloqué sur un compte de tiers qui n'est géré ni par AUXILYO ni par le Professionnel de Sécurité (via le séquestre agréé STRIPE) ;
- Le paiement provisionné par les Clients ne constitue pas un dépôt bancaire et n'est pas producteur d'intérêts.
- Le Professionnel de Sécurité effectue sa mission ;
- A l'issue de la mission, le Client valide la bonne exécution de sa mission par le Professionnel de Sécurité et autorise le transfert des fonds vers le compte du Professionnel de Sécurité pour la prestation effectuée et vers le compte d'AUXILYO pour la commission.

Aux fins d'assurer les prestations de paiement sécurisé AUXILYO a souscrit un contrat auprès de la société STRIPE agréée en qualité [d'établissement bancaire de monnaie électronique] immatriculée à Paris dont les conditions générales d'utilisation sont consultables à l'adresse [www.stripe.com/fr](http://www.stripe.com/fr)

### **15. COMMISSIONS VERSEES A AUXILYO**

La commission est directement prélevée sur le montant payé par le Client lors de la validation de la fin de la mission.

Cette validation déclenche le transfert de la commission vers le compte de AUXILYO.

## 16. RESILIATION

L'Éditeur et le Professionnel de Sécurité peuvent résilier les présentes Conditions Générales d'Utilisation Professionnels de Sécurité à tout moment sans que cette résiliation n'ouvre droit à une quelconque indemnité et sans avoir à en justifier moyennant le respect d'un préavis de 2 mois.

Toute résiliation à l'initiative de l'Éditeur sera notifiée par courrier électronique adressé sur la messagerie électronique du Professionnel de Sécurité, et prendra effet dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception du courrier électronique de notification.

Le Professionnel de Sécurité pourra résilier les présentes à tout moment en adressant un message électronique à l'adresse : [contact@monagentdesecu.com](mailto:contact@monagentdesecu.com) et prendra effet dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception du courrier électronique de notification.

### **16.1 Résiliation pour faute**

En cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties des obligations lui incombant aux termes des CGU Professionnels de Sécurité, la partie créancière de l'obligation inexécutée pourra mettre en demeure l'autre partie d'avoir à exécuter ladite obligation par e-mail.

Si trente (30) jours après sa réception par l'autre partie cette mise en demeure est restée infructueuse, la partie créancière de l'obligation inexécutée pourra notifier à l'autre partie la résiliation de plein droit et sans formalité, et sans préjudice de tous dommages–intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

La résiliation prendra effet au jour de la réception de la notification de résiliation.

**Résiliation par l'Éditeur.** L'Éditeur se réserve le droit de résilier immédiatement et sans préavis, les présentes, par l'envoi d'un e-mail, au Professionnel de Sécurité dans les cas suivants :

- les informations diffusées sur le Site et/ou transmises par le Professionnel de Sécurité à l'Éditeur violeraient les droits des tiers.
- les internautes émettent de vives critiques ou des plaintes concernant les pratiques commerciales du Professionnel de Sécurité.

Cette résiliation par l'Éditeur intervenant sans que le Professionnel de Sécurité ne puisse prétendre à une quelconque indemnité.

## **16.2 Résiliation pour cause exceptionnelle**

Aucune des deux parties ne saurait voir sa responsabilité engagée pour le cas où l'exécution de ses obligations serait retardée, restreinte ou rendue impossible du fait de la survenance d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit (ci-après la « Force Majeure »). La partie qui subit la Force Majeure devra en notifier la survenance sans délai à l'autre.

Dans l'hypothèse de la survenance d'une Force Majeure, l'exécution des obligations des Parties est suspendue. Les Parties s'engagent à rechercher et mettre en œuvre, si possible, les moyens permettant de limiter les effets de la Force Majeure.

Si la Force Majeure se poursuit pendant plus de trente (30) jours calendaires, l'accès aux Services du Professionnel de Sécurité pourra être résilié de plein droit et sans formalité par notification à la demande de la Partie la plus diligente sans pour autant que la responsabilité d'une Partie puisse être engagée à l'égard de l'autre. Chacune des parties supporte la charge de tous les frais qui lui incombent et qui résultent de la survenance de la Force Majeure.

De convention expresse entre les Parties, sera considéré comme Force Majeure tout événement irrésistible et imprévisible ou dont la prévision n'a pas permis à la partie qui la subit d'empêcher les effets. Sont notamment considérées comme Force Majeure, sans que cette liste soit limitative, les événements suivants : fait du prince, guerre (déclarée ou non), invasion, rébellion, blocus, sabotage, vandalisme, grève totale ou partielle, conflit social externe à la partie qui subit la Force Majeure, trouble civil, intempérie, catastrophe naturelle, incendie, épidémie, blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement notamment en énergie, défaillance dans la fourniture de l'énergie électrique, du chauffage, de l'air conditionné, des réseaux de télécommunications, du transport des données, défaillance de satellites.

## **16.3 Effets de la résiliation**

En cas de résiliation pour quelque cause que ce soit, l'Éditeur procède à la fermeture immédiate du compte personnel du Professionnel de Sécurité ainsi qu'à la mise hors ligne de toutes les données concernant son compte et le descriptif de ses prestations.

À compter de la fermeture du compte du Professionnel de Sécurité, les données de compte ainsi que le contenu qui y est associé, seront conservés pendant une durée de deux ans afin de préserver l'intégrité des échanges effectués préalablement à la fermeture du compte.



## 17. PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'ensemble du contenu du Site, notamment son contenu éditorial, les photos, logos, images, sons, vidéos ou illustrations ainsi que sa structure, les bases de données composants le site MONAGENTDESECU.COM dont l'Éditeur est auteur, éditeur et producteur, est protégé, notamment par le droit de la propriété intellectuelle.

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation Professionnels de Sécurité n'emportent aucune cession d'aucune sorte de droits de propriété intellectuelle sur les éléments appartenant à l'Éditeur et/ou à ses partenaires au bénéfice du Professionnel de Sécurité.

Le Professionnel de Sécurité ne dispose que d'un droit d'usage personnel et non exclusif du Site, toute reproduction, représentation ou diffusion de tout ou partie du Site par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, est formellement interdite, à la seule exception du droit de reproduire pour stockage aux fins de représentation pour copie de sauvegarde ou impression sur support papier en un exemplaire, sous condition du respect de l'intégrité des documents. Tout autre usage est soumis à autorisation préalable et expresse.

Les Professionnels de Sécurité s'engagent à respecter les droits de propriété intellectuelle attachés aux matériaux composants le Site et s'interdisent, notamment de :

- diffuser ces matériaux à tout tiers ;
- les exploiter à des fins commerciales ;
- les modifier ;

**Liens hypertextes.** Tout lien hypertexte renvoyant au Site et utilisant la technique du framing ou du in line linking est formellement interdit. Tout lien non autorisé devra être immédiatement supprimé sur simple demande de l'Éditeur.

Tout lien hypertexte présent sur le Site renvoyant vers d'autres sites, ou tout autre page du réseau Internet ne saurait engager la responsabilité de l'Éditeur.

L'Éditeur accorde aux Professionnel de Sécurité un simple droit d'utilisation, non cessible, non exclusif, du Service qu'il propose, sans pouvoir le copier, ni le modifier. Il vous est donc interdit de reproduire, imiter ou détourner tout ou partie des contenus publiés sur le Site qui sont la propriété de l'Éditeur ou de ses partenaires.

L'Éditeur se réserve le droit de mettre un terme à l'accès au Site et/ou aux Services dans le cas où il apparaît qu'ils n'auraient pas respecté les droits de propriété intellectuelle de l'Éditeur ou de tout tiers, et ce sans préavis, sans indemnité et sans préjudice de réparation de son propre préjudice.

## 18. EXCLUSION DE RESPONSABILITE D'AUXILYO

L'Éditeur ne pourra voir sa responsabilité engagée en raison de l'inexécution ou de la

mauvaise exécution des prestations de services par le Professionnel de Sécurité.

L'Éditeur n'est pas revendeur des services proposés par les Professionnels de Sécurité, et le Client s'adressera exclusivement au Professionnel de Sécurité de son choix pour commander un de ses services, avec lequel il conclura un contrat.

Il appartient au Client de vérifier l'exactitude des informations publiées par le Professionnel de Sécurité sur le Site avant de procéder à toute commande.

L'Éditeur n'est pas responsable s'agissant tant des modalités et des conditions d'achat des services, que des informations publiées sur le Site par les Professionnels de Sécurité.

Le Client qui souhaite passer une commande au Professionnel de Sécurité de son choix doit prendre connaissance des Conditions Générales de Vente publiées par le Professionnel de Sécurité sur le Site, qui régissent de façon exclusive ses relations avec le Professionnel de Sécurité (cf. **Annexe 1** « Conditions particulières des Professionnels de Sécurité et Conditions Générales de Vente »).

Chaque Professionnel de Sécurité gère de façon indépendante sa propre activité et est seul responsable des informations qu'il publie sur le Site.

Les services proposés par les Professionnels de Sécurité depuis le Site, qu'il s'agisse de services tiers ou de publicité, sont fournis par les Professionnels de Sécurité sous leur responsabilité exclusive.

Plus généralement, l'Éditeur ne saurait être tenu pour responsable des informations transmises par les Professionnels de Sécurité aux Clients, ni de l'exécution des prestations de services par le Professionnel de Sécurité seul engagé dans une relation contractuelle avec le Client.

L'Éditeur ne fournit aucune garantie quant à la qualité ou à l'existence des services proposés par le Professionnel de Sécurité, ni quant à leur respect des dispositions légales en vigueur.

## **19. EXCLUSION DE GARANTIE D' AUXILYO**

Le Professionnel de Sécurité reconnaît et accepte expressément que :

- L'Éditeur ne garantit pas que le site MONAGENTDESECU.COM soit exempt de virus informatiques ni d'autres anomalies techniques indépendantes de sa volonté.
- Les transmissions de données sur le réseau Internet ne bénéficient que d'une fiabilité technique relative, l'Éditeur ne saurait être responsable d'une part, des interruptions, lenteurs et inaccessibilités au réseau Internet et, par voie de

conséquence au Site et d'autre part, du fait que le réseau Internet puisse être saturé à certains moments de la journée rendant l'accès au Site très difficile voire impossible.

- À tout moment, l'Éditeur pourra modifier, interrompre temporairement ou définitivement l'accès au Site, et ce, sans avoir à en informer les Professionnels de Sécurité au préalable. L'Éditeur ne prenant aucun engagement de maintenir un accès permanent et ininterrompu au Site et/ou aux Services.
- L'Éditeur n'est en aucun cas responsable de ces interruptions et des conséquences qui peuvent en découler pour le Professionnel de Sécurité.
- L'Éditeur n'assure aucune garantie expresse ou implicite concernant la qualité et la compatibilité des Services aux usages spécifiques que le Professionnel de Sécurité en fait, même si l'Éditeur emploiera ses meilleurs efforts pour maintenir le Site dans un état opérationnel.
- L'Éditeur en aucune manière n'est en mesure d'apporter la garantie que les Services répondront exactement aux attentes du Professionnel de Sécurité. L'Éditeur ne garantit pas que les résultats, les informations, ou les Services, obtenus sont exempts de toute erreur ou défaut. L'Éditeur dégage toute responsabilité quant aux éventuelles contestations, actions ou recours de tiers qui viendraient à se prévaloir de droits notamment privatifs, sur tout contenu non créé par l'Éditeur.
- L'Éditeur n'offre aucune garantie quant au fonctionnement ininterrompu et/ou la continuité du Site et/ou des Services en cas de force majeure ou cas fortuits tels que définis par la réglementation en vigueur. Sont considérés notamment comme cas de force majeure les intempéries exceptionnelles, les catastrophes naturelles, les incendies et inondations, la foudre, les attentats, les cas de rupture et de blocage des réseaux de télécommunication, les dommages provoqués par des virus pour lesquels les moyens de sécurité existant sur le marché ne permettent pas leur éradication, ainsi que toute obligation légale ou réglementaire ou d'ordre public imposée par les autorités compétentes et qui auraient pour effet de modifier substantiellement les présentes Conditions Générales d'Utilisation, ou tout autre événement de force majeure ou cas fortuit au sens de la jurisprudence de la Cour de Cassation. De façon expresse, sont considérées comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français : les grèves totales ou partielles, internes ou externes à l'entreprise, lock-out, intempéries, épidémies, blocage des moyens de transports ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, tremblement de terre, incendie, tempête, inondation, dégâts des eaux, restrictions gouvernementales ou légales, modifications légales ou réglementaires des formes de commercialisation, panne d'ordinateur, blocage des télécommunications y

compris le réseau des télécoms. Et tout autre indépendant de la volonté expresse des parties empêchant l'exécution normale du(des) service(s).

- L'Éditeur ne pourra être tenu responsable du manque de performance du Site et/ou de logiciels employés ou téléchargés, de la perte de données ou de services résultant de la non-teneur de délais, de la modification, de la suspension ou de l'interruption du Site et/ou des Services, ni des conséquences découlant directement ou indirectement de la transmission de virus par le biais de ses serveurs.

En outre, en raison des caractéristiques et des limites du réseau Internet, que le Professionnel de Sécurité reconnaît parfaitement connaître, l'Éditeur ne saurait voir sa responsabilité engagée pour, notamment, les difficultés ou l'impossibilité d'accès au Site et/ou aux Services du fait de la saturation du réseau à certaines périodes.

L'Éditeur ne pourra être tenu pour responsable de tout dommage de quelque nature que ce soit pouvant survenir de l'utilisation ou au contraire de l'impossibilité d'accéder au Site et/ou aux Services.

## **20. GESTION DU DESCRIPTIF DE LEURS PRESTATIONS PAR LES PROFESSIONNELS DE SECURITE**

Il incombe aux Professionnels de Sécurité de procéder à la sauvegarde du descriptif de leurs prestations publié sur le Site, et des informations qu'ils transmettent aux internautes.

L'Éditeur ne pourra voir sa responsabilité engagée en raison de la perte de données ou d'informations stockées sur le Site par les Professionnels de Sécurité ou en cas d'impossibilité ou de difficultés de lecture des sauvegardes réalisées par les Professionnels de Sécurité.

Il incombe aux Professionnels de Sécurité de prendre toutes précautions utiles aux fins de sauvegarder les informations qu'ils publient sur le Site.

## **21. DISPONIBILITE**

L'Éditeur s'efforce dans la mesure qu'il détermine, de maintenir accessible le Site 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, mais n'est tenu à aucune obligation d'y parvenir.

L'Éditeur ne prend aucun engagement s'agissant des performances du Site et des Services, compte-tenu, notamment, de la qualité du réseau Internet et/ou des configurations techniques.

L'Éditeur pourra interrompre, pour un temps déterminé ou non, tout ou partie de l'accès

au Site et/ou aux Services, notamment, pour des raisons de maintenance et de mise à niveau, ou pour toutes autres raisons, notamment techniques et/ou cas de force majeure, sans aucune obligation d'information préalable des Professionnels de Sécurité ni sans qu'une telle interruption ne leur ouvre droit à aucune indemnité ou un quelconque remboursement.

Le Site, et en particulier les Services, sont mis à la disposition des Professionnels de Sécurité « tels que » sans aucune garantie de l'Éditeur s'agissant de leur accessibilité ou de l'exactitude des informations publiées.

## **22. DONNEES PERSONNELLES**

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le traitement automatisé des données nominatives réalisées à partir du Site a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) n° 2109188 du 16 octobre 2017.

La collecte des données personnelles sur le Site MONAGENTDESECU.COM est nécessaire au bon fonctionnement des Services proposés depuis l'adresse [www.MONAGENTDESECU.COM](http://www.MONAGENTDESECU.COM).

L'Éditeur réalise la conservation des données personnelles de façon à permettre le respect de leur intégrité durant le temps nécessaire à la réalisation et la fourniture des services proposés sur le site Internet [www.MONAGENTDESECU.COM](http://www.MONAGENTDESECU.COM) ainsi que les applications annexes et conformément aux durées de conservation imposées par la législation en vigueur.

L'Éditeur s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour assurer la sécurité et la confidentialité de ces données.

### **Finalités de la collecte des données personnelles**

La collecte des données personnelles des Professionnels de Sécurité personnes physiques, est obligatoire pour accéder aux Services proposés depuis l'adresse [www.MONAGENTDESECU.COM](http://www.MONAGENTDESECU.COM) ainsi que les applications annexes associées.

Cette collecte est réalisée afin de permettre la fourniture des Services proposés sur la plateforme [MONAGENTDESECU.COM](http://MONAGENTDESECU.COM), et les données personnelles sont utilisées :

- pour la réservation d'un professionnel de sécurité à travers un échange de mails sécurisés sur la plateforme
- nécessaires à la société STRIPE chargée du paiement (lutte anti blanchiment, anti terrorisme)
- nécessaire à la gestion du compte du Client
- à des fins statistiques, d'études marketing
- de prospection commerciale directe et d'envoi de newsletters

Les noms, prénoms ainsi que les coordonnées postales et numéro de téléphone du Client sont transmis aux Professionnels de Sécurité uniquement afin de leur permettre de pouvoir réaliser la prestation de services commandée.

**Données bancaires** : Le numéro de carte bancaire du Client est transmis à la société STRIPE en vue de permettre le paiement des prestations de services de sécurité qui se charge de les régler.

Ces données sont conservées par la société STRIPE le temps de la transaction.

**Messages échangés entre le Professionnel de Sécurité et les internautes et/ou les Clients.** Les messages échangés entre le Professionnel de Sécurité et les internautes et/ou les Clients via la Place de Marché MonAgentDeSecu.com, sont conservés par AUXILYO en vue, notamment, de permettre à AUXILYO d'évaluer le Professionnel de Sécurité, et de décider de refuser l'inscription du Professionnel de Sécurité à la Place de marché, sa suspension temporaire ou la fermeture définitive de son compte.

### **Défaut de réponse**

Le défaut de communication des données personnelles obligatoires empêche l'accès aux Services diffusés par [www.MONAGENTDESECU.COM](http://www.MONAGENTDESECU.COM).

### **Diffusion des données personnelles**

Les données personnelles ainsi collectées pourront être transmises aux personnels de l'Éditeur ainsi qu'à tous tiers chargés de participer à la mise en place, à la réalisation ou au suivi des Services (personnel, partenaires et/ou sous-traitants).

Les personnels de l'Éditeur ainsi que les tiers désignés par ce dernier, auront accès et pourront utiliser les données personnelles collectées dans le seul but de fournir les Services proposés par l'Éditeur.

En aucun cas, les données personnelles ne seront cédées à des tiers autres que ceux cités ci-dessus, que ce soit à titre gracieux ou onéreux.

### **Durée de conservation**

En dehors des données bancaires les données sont conservées :

- Pendant une durée de 3 ans à compter de la clôture du compte du Professionnel de Sécurité

### **Responsable du Traitement des données personnelles**

Le Responsable du Traitement des données personnelles est :

AUXILYO SAS  
23 avenue de l'Europe

78400 Chatou  
Mail : [contact@monagentdesecu.com](mailto:contact@monagentdesecu.com)  
Tél. : 01 75 00 17 47

## **Droits d'interrogation de rectification ou de suppression des données personnelles**

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en adressant un courrier postal accompagné de la copie d'une pièce d'identité à l'adresse :

- Service commercial AUXILYO 23 avenue de l'Europe 78400 Chatou ou à l'adresse mail [contact@monagentdesecu.com](mailto:contact@monagentdesecu.com).

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Vous disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment.

Vous disposez également du droit à la portabilité des données.

Pour exercer ces droits vous pouvez vous adresser à notre service commercial :

Par courrier postal : service commercial AUXILYO, 23 avenue de l'Europe, 78400 Chatou France.

Par courriel à l'adresse : [contact@monagentdesecu.com](mailto:contact@monagentdesecu.com)

## **Réclamation auprès d'une autorité de contrôle**

Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. En France il s'agit de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

## **Droit de définir des directives après décès**

Vous pouvez adresser vos directives auprès du service commercial de AUXILYO par mail à l'adresse : [contact@monagentdesecu.com](mailto:contact@monagentdesecu.com) pour indiquer le sort de vos données personnelles à votre décès.

## **23. INSTALLATION D'UN COOKIE :**

L'Éditeur informe le Professionnel de Sécurité qui souhaite installer un cookie dans son ordinateur, qu'un cookie inclut des informations relatives à sa navigation et ne permet pas d'identifier l'utilisateur.

En revanche, il enregistre des informations relatives à la navigation de l'ordinateur du Professionnel de Sécurité sur le Site (les pages consultées, la date et l'heure de la consultation, etc.) que le Site pourra utiliser lors de ses visites ultérieures.

### **Comment l'Éditeur utilise les cookies :**

L'utilisation de cookies nous permet d'améliorer notre Site et de vous fournir de meilleurs Services, plus personnalisés.

Nous utilisons les cookies afin de :

- évaluer l'audience du Site ;
- stocker les informations relatives à vos préférences, nous permettant une personnalisation de votre navigation ;
- accélérer vos recherches ;
- vous reconnaître lorsque vous revenez sur le Site.

L'Éditeur informe le Professionnel de Sécurité qu'il peut s'opposer à l'enregistrement de "cookies" en configurant son navigateur de la manière suivante :

\* Sur Internet Explorer.

1 Allez dans Outils > Options Internet.

2 Cliquez sur l'onglet confidentialité.

3 Cliquez sur le bouton avancé, cochez la case " Ignorer la gestion automatique des cookies".

\* Sur Firefox

1 En haut de la fenêtre de Firefox, cliquez sur le bouton Firefox (menu Outils sous Windows XP), puis sélectionnez Options.

2 Sélectionnez le panneau Vie privée.

3 Paramétrez Règles de conservation : à utiliser les paramètres personnalisés pour l'historique.

4 Décochez Accepter les cookies.

Néanmoins, une fois cette désinstallation effectuée, le Professionnel de Sécurité ne pourra plus accéder à certaines parties du Site.

## **24. LOI APPLICABLE – LITIGES - MEDIATION**

### ***24.1 Interprétation exécution des CGU Professionnels de Sécurité***

Les présentes CGU Professionnels de Sécurité sont exclusivement régies par le droit français, à l'exclusion de toute autre législation, quelle que soit la nationalité du Professionnel de Sécurité.

En cas de difficulté d'interprétation, la version en langue française des présentes CGU Professionnels de Sécurité prévaut sur toute autre version dans



une autre langue.

Pour tous différends ou divergences d'interprétation, relatifs à l'exécution ou à la cessation des présentes CGU Professionnels de Sécurité, les parties conviennent de s'efforcer de trouver une solution amiable.

À défaut d'accord amiable entre les parties et en cas d'échec des pourparlers, les parties reprendront leur entière liberté et le différend sera porté devant les Tribunaux sis à Paris sous réserve des dispositions d'ordre public applicables.

#### ***24.2 Réclamation concernant les prestations de services de sécurité***

En cas de réclamation relative aux prestations de services de sécurité proposées par le Professionnel de Sécurité, le Client devra prendre contact directement avec le Professionnel de Sécurité via la messagerie disponible sur le Site et selon les dispositions indiquées dans les Conditions Générales de vente du Professionnel de Sécurité.

Le Professionnel de Sécurité se charge de régler le litige l'opposant au Client. Le Client et le Professionnel de Sécurité feront leurs meilleurs efforts pour parvenir à une résolution amiable du litige.

A défaut de résolution amiable, le Professionnel de Sécurité s'engage à informer le Client, de la possibilité de saisir le médiateur pour le secteur des activités de sécurité privée : Le Centre de médiation et de cyber services MEDICYS dont les informations relatives aux modalités de saisine de ce médiateur sont publiées à l'adresse : <http://www.medicys.fr/>